

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-17-00711 Référence de la demande : n°2020-00711-011-001

Dénomination du projet : Centre de soins. Faune sauvage Association Sauvegarde Faune Sauvage.

Lieu des opérations : -Départements : Haut-Rhin Bas-Rhin

Bénéficiaire : BURGET Jean-Paul

MOTIVATION ou CONDITIONS

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de demande de dérogation pour transport, détention, relâcher ...d'animaux sauvages vertébrés (amphibiens dont le Pélobate brun et le crapaud vert, reptiles, oiseaux et mammifères dont les chiroptères, le Hamster commun et la Loutre d'Europe), et le sérieux du responsable de l'établissement ouvert depuis 1993,
le **CNPN donne un avis favorable sans réserve à ce centre de soins agréé.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 juillet 2020

Signature :

